

# Projet de parc éolien citoyen sur la commune de Banyuls-dels-Aspres

## Comité de projet

Frédéric MADEC – *Responsable Développement Occitanie*

Jean-Michel TUR – *Responsable Développement Adjoint Occitanie*

Jérémy CHALEROUX – *Chef de projets Développement*

Auriane LESPINASSE – *Cheffe de projets Développement*

Audrey LEMAIRE – *Référent Dialogue Territorial Sud-Ouest*

Bertrand RODRIGUEZ – *Directeur Général CatEnR*

Olivier GRATTON – *Ambassadeur CatEnR*

19 septembre 2024



# Qu'est-ce qu'un Comité de Projet ?



Cadre défini par le Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023

- **Objectif** : Concertation préalable des parties prenantes
- **Projets concernés** : Projets de production d'Energies Renouvelables
- **Qui** : Porteurs de projets, collectivités, administrations
- **Quand** : Avant le dépôt de la première autorisation
- **Quoi** :
  - Objectifs du projet
  - Justification du choix du site
  - Zonage des documents d'urbanisme
  - Localisations envisagées
  - Caractéristiques du projet et puissance projetée
  - Coût prévisionnel
  - Impacts potentiels sur l'environnement
  - Impacts potentiels sur l'aménagement du territoire
  - Enjeux socio-économiques
  - Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
  - Options de raccordement

# Invitation & Personnes présentes



Le courrier d'invitation a été envoyé le 19/08 à la CC des Aspres et aux mairies suivantes:

- Bages
- Banyuls-dels-Aspres
- Brouilla
- Elne
- Laroque-des-Albères
- Le Boulou
- Montescot
- Montesquieu-des-Albères
- Ortaffa
- Palau-del-Vidre
- Passa
- Pollestres
- Ponteilla
- Saint-Génis-des-Fontaines
- Saint-Jean-Lasseille
- Sorède
- Tresserre
- Trouillas
- Villelongue-dels-Monts
- Villemolaque
- Villeneuve-de-la-Raho
- Communauté de communes des Aspres



## Personnes présentes au comité :

- M. ATTARD – Vice-Président de la CC des Aspres et maire de Trouillas
- Mme. PENA – DGS CC des Aspres
- Mme. GUITTET – CC des Aspres
- Mme. REGOND PLANAS – Maire de Saint-Génis-des-Fontaines
- M. BERNARDY – Maire de Banyuls-dels-Aspres
- M. TAURINYA – Maire de Brouilla
- M. XANCHO – Maire de Saint-Jean-Lasseille
- Mme. NAVARRO – Conseillère municipale de Villemolaque
- M. TRILLES – 1<sup>er</sup> adjoint de Tresserre
- M. RAMIO – 3<sup>ème</sup> adjoint de Montescot
- Mme. CABRERA – Maire de Bages
- Mme TRESCASES – Service urbanisme Bages
- M. CONTON – 4<sup>ème</sup> adjoint de Bages
- M. BLIN – Président de l'association le Vent Tourne

# Sommaire

---

## **PARTIE I - Objectifs et présentation**

- 1 – Objectifs
- 2 – Les porteurs de projet
- 3 – Localisation
- 4 – Références cadastrales
- 5 – Justification du choix du site
- 6 – Historique & Concertation

## **PARTIE II – Projet : impact et enjeux**

- 7 – Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- 8 – Variantes étudiées
- 9 – Caractéristiques du projet et puissance projetée
- 10 – Options de raccordement
- 11- Caractéristiques des équipements en vue de la desserte
- 12 – Impacts sur l'environnement, l'aménagement du territoire

## **PARTIE III – Retombées du projet**

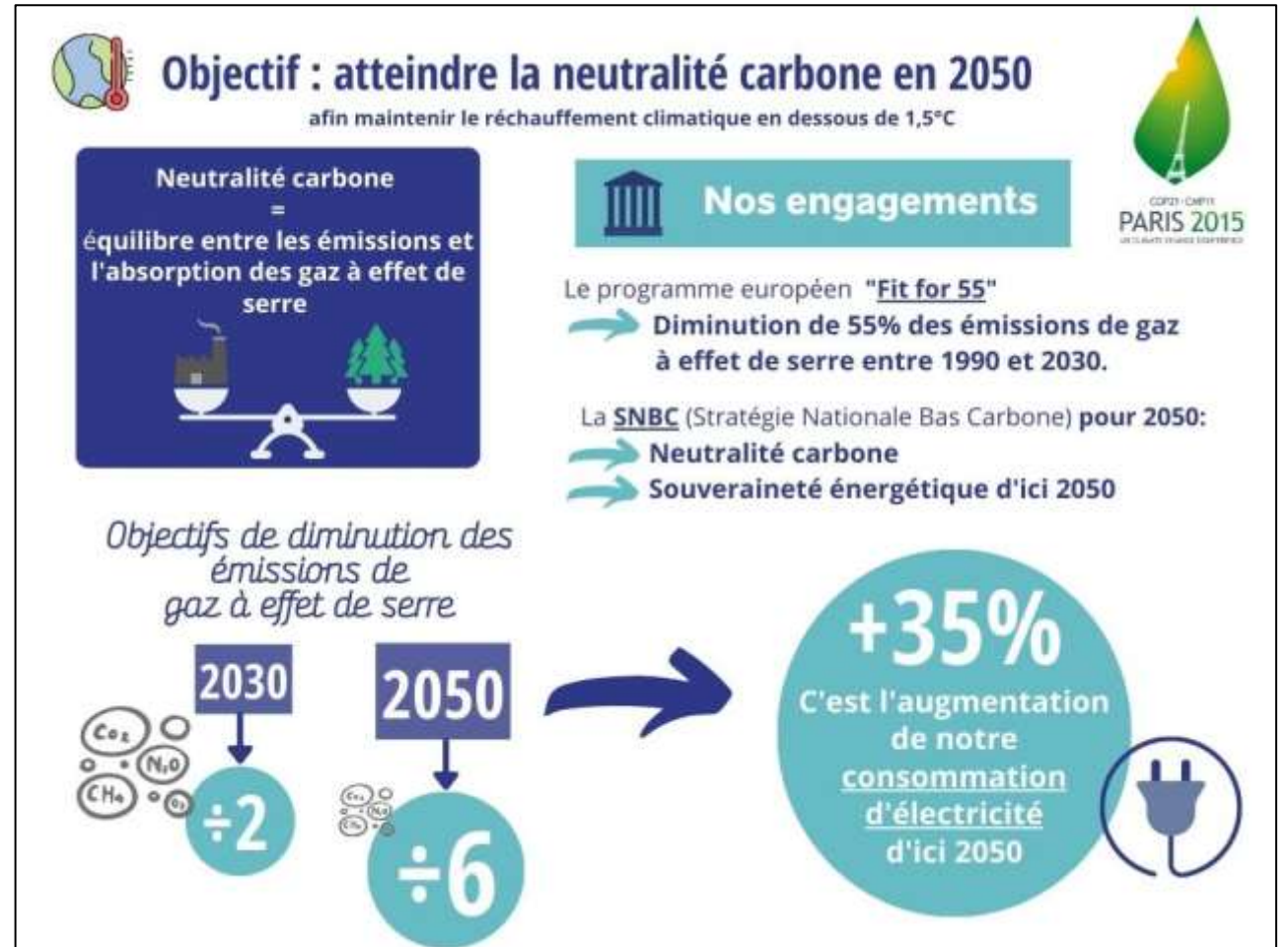
- 13 – Coût prévisionnel du projet
- 14 – Enjeux socio-économiques
- 15 – Retombées économiques
- 16 – Projet citoyen
- 17 – Objectifs à atteindre
- 18 – Perspectives et prochaines étapes

# Partie I

## Objectifs et présentation

# 01 – Objectifs

- 1- Participer à l'objectif de **neutralité carbone en 2050**
- 2- Participer à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre**
- 3- Répondre à la **demande d'électricité grandissante**
- 4- Participer à l'**indépendance énergétique nationale**
- 5- Respecter nos **engagements** au niveau **européen, national et régional**
- 6- Participer au **développement local** au travers des retombées fiscales pour la commune concernée et la communauté de communes, le département et la région.





## 02 – Les porteurs de projet

---



**Engie Green**, filiale à 100% du groupe ENGIE, est le premier acteur éolien terrestre et solaire en France. Engie Green développe construit et exploite des parcs éoliens et solaires pour plus de 400 collectivités et entreprises partenaires, et compte en 2024 : 4,4 GW éoliens et solaires installés et exploités.



**CatEnR**, créée en 2014, est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif qui aménage et finance des projets de production d'énergies d'origine renouvelable en Pays Catalan. CatEnR est la propriété partagée entre 315 sociétaires dont 277 habitants, 22 partenaires privés, 4 partenaires publics et 12 bénéficiaires de 28 centrales de production d'énergies renouvelables d'un investissement de 817 400 €.

**CatEnR** dispose aujourd'hui d'une trentaine de projets à l'étude permettant de cibler d'ici 5 ans une puissance installée de 22 MW soit 55 GWh représentant la consommation de 25 000 foyers.

### **Société de projet : EG BANYULS**

Partenariat entre Engie Green & CatEnR

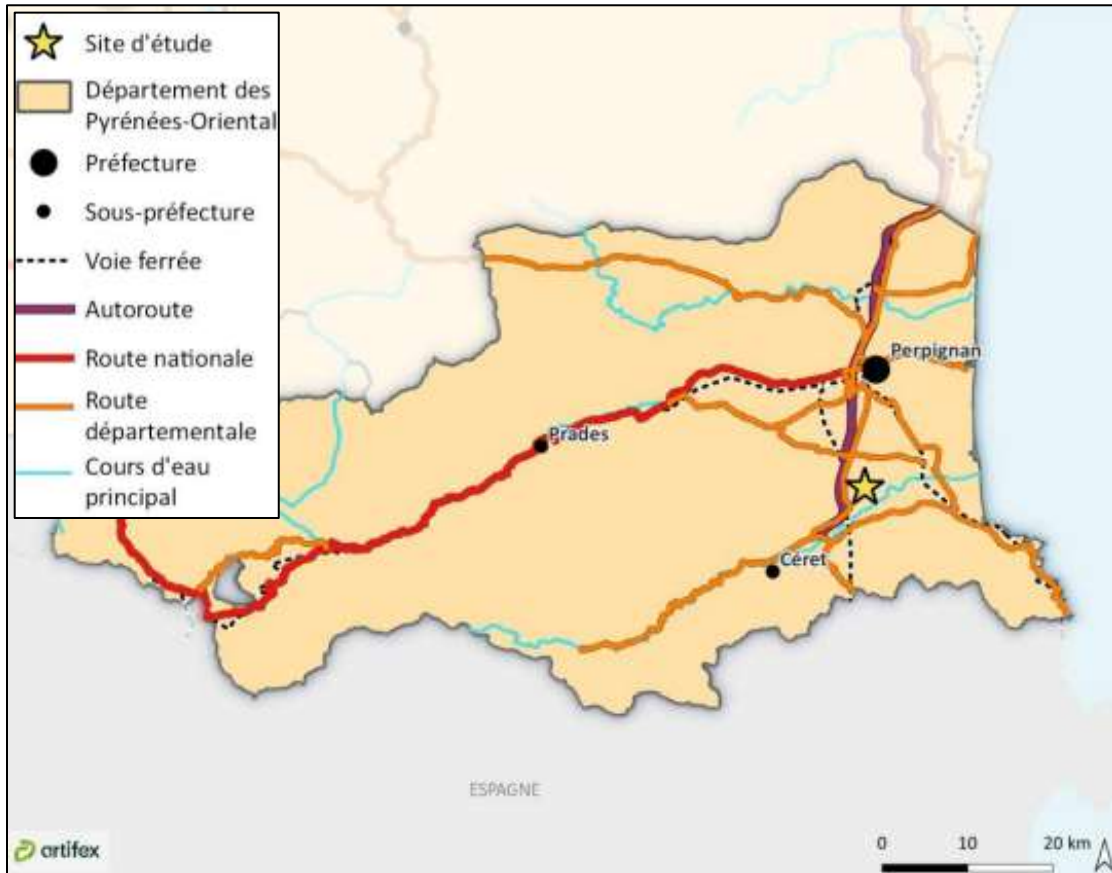
**Répartition du capital à terme :**

40% CatEnR et 60% : Engie Green

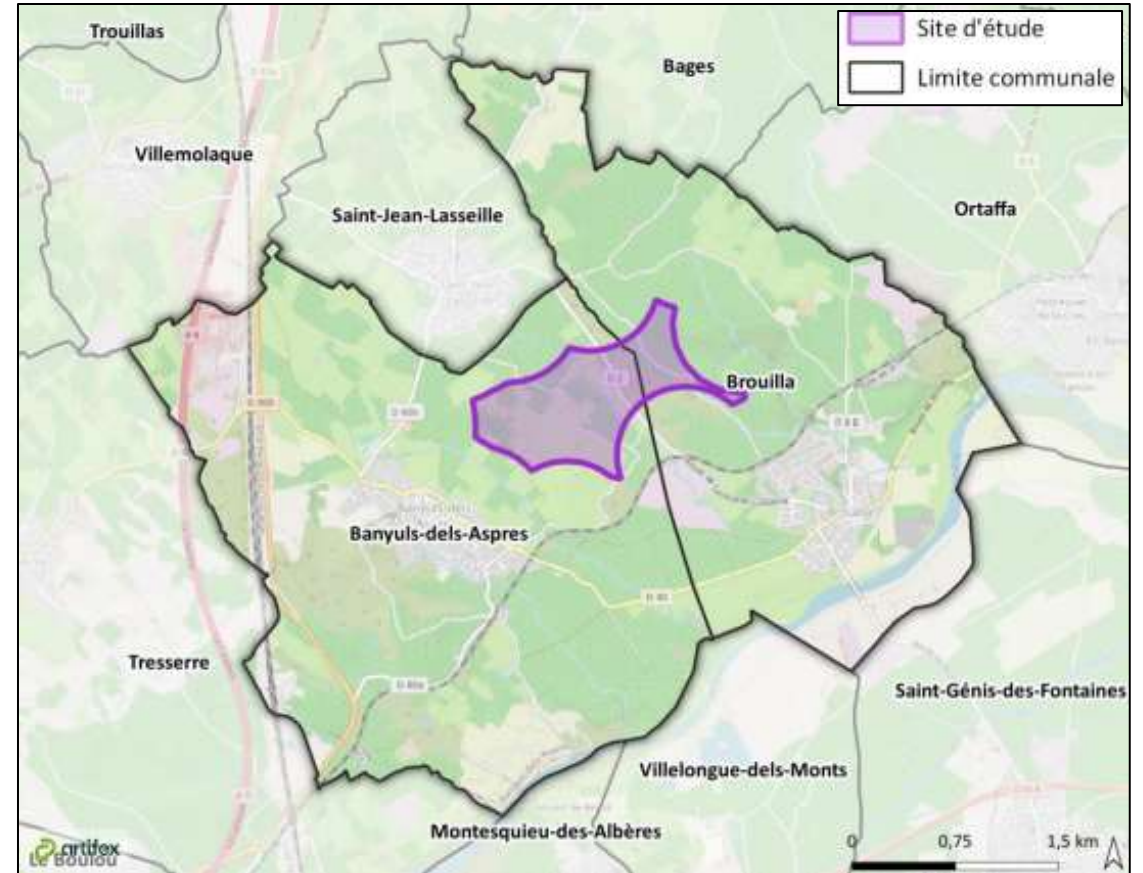


# 03 – Localisation

A l'échelle du département



A l'échelle communale

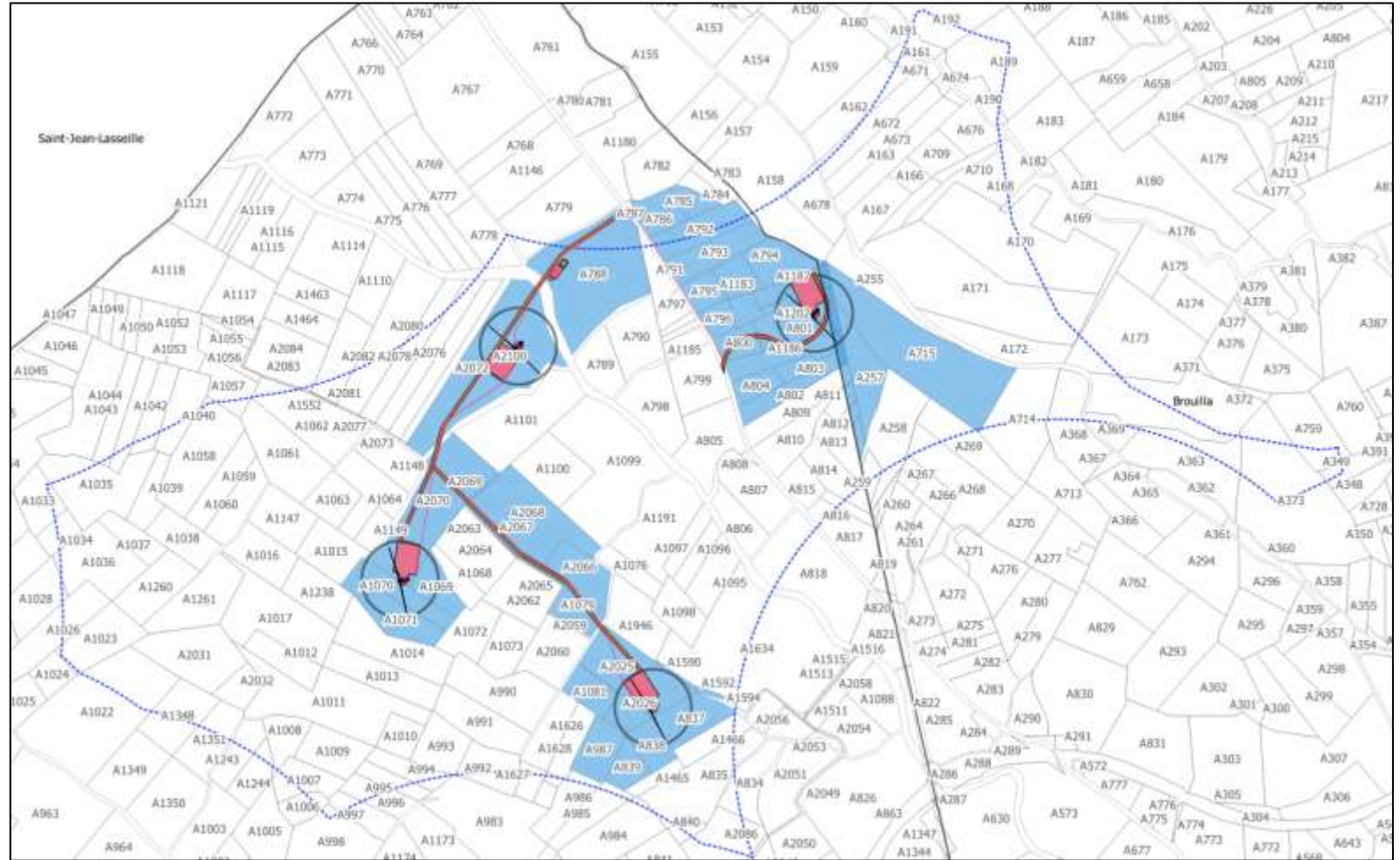




# 04 – Références cadastrales

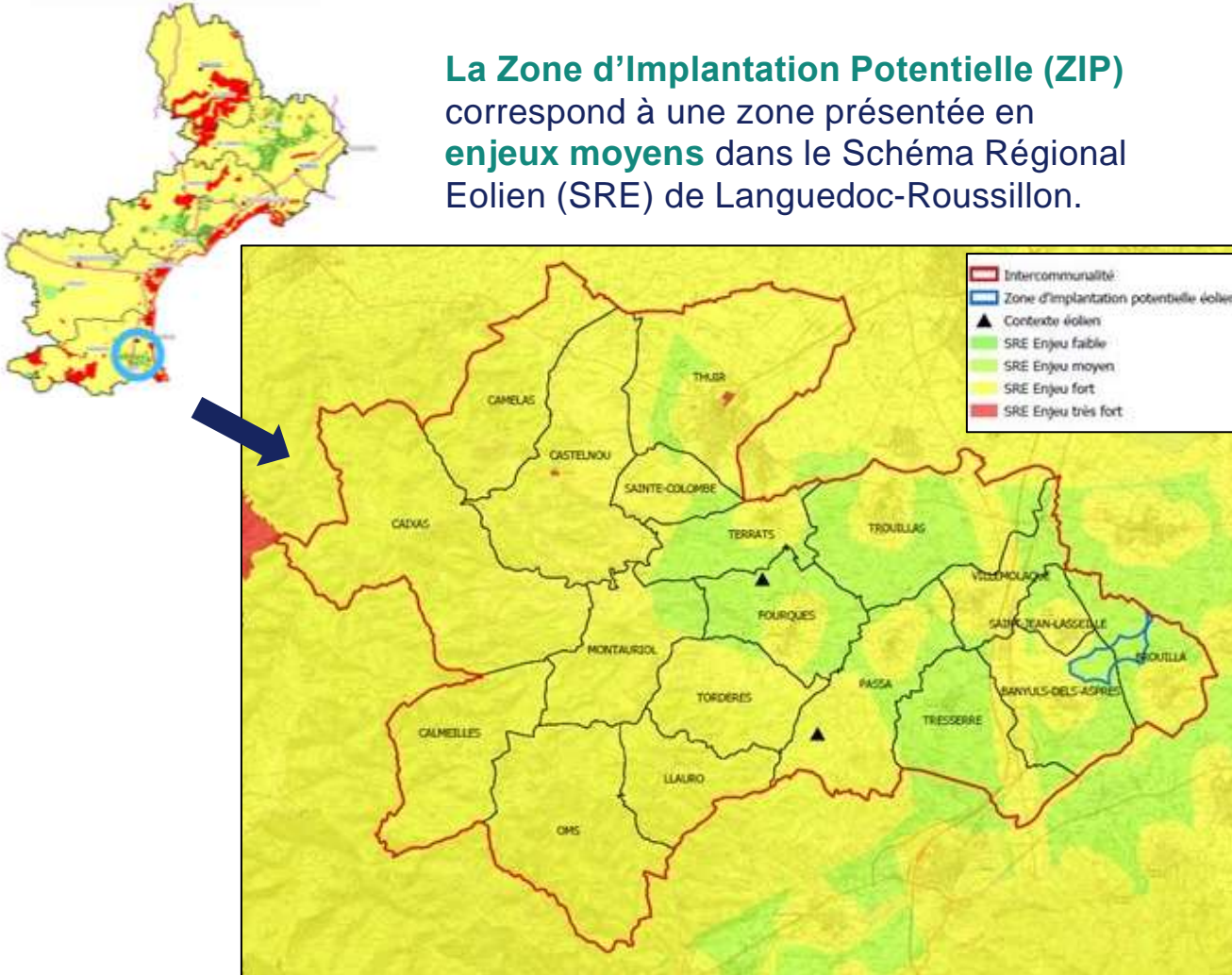
Les quatre éoliennes en projet sont implantées sur la commune de Banyuls-dels-Aspres.

Une éolienne survole la commune de Brouilla.



# 05 – Justification du choix du site

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) correspond à une zone présentée en **enjeux moyens** dans le Schéma Régional Eolien (SRE) de Languedoc-Roussillon.



La ZIP est située dans une **zone favorable** sous réserves de prise en compte des enjeux selon la cartographie des Zones Favorables à l'Eolien établie par la DREAL en 2023. Ces zones sont à privilégier selon la DREAL Occitanie.

Lien du site : [Portail cartographique des énergies renouvelables - Ma carte IGN \[https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/ Carte-EnR-Grand-public\]](https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/ Carte-EnR-Grand-public)

Cliquez sur le bouton en haut à droite

Sélectionner « + de données » et « Potentiel Eolien Terrestre ».

# 06 – Historique & Concertation



**2014/2015**

Premiers contacts avec les élus

**2017**

Lancement des études techniques et environnementales

**2019**

Porte-à-porte sur les communes de Banyuls-dels-Aspres, Brouilla et Saint Jean Lasseille



Installation mât de mesure

**CAMPAGNE DE PORTE-À-PORTE**

**UN PORTE-À-PORTE AUPRÈS DES RIVERAINS**

Un porte-à-porte a été réalisé auprès de riverains des communes de Banyuls-dels-Aspres, Brouilla et Saint-Jean-Lasseille, entre le 24 et le 26 septembre 2019. Ce sont les riverains les plus proches qui ont été contactés, habitant à une distance maximale d'1 km de la zone d'étude du projet. Cela devait représenter environ 500 foyers.

Chaque jour, des ambassadeurs d'ENGIE Green et de CatEnR sont allés frapper aux portes de ces riverains, entre 12h et 14h et entre 17h et 19h30. Au final, ils se sont rendus chez 481 riverains. Un document d'information a été remis en mains propres à ceux qui étaient présents, qui ont ouvert leur porte et qui ont accepté de prendre le document d'information. En cas d'absence, le document a été déposé dans les boîtes aux lettres. L'échantillon des riverains avec qui la discussion

Ce sont 481 portes qui se sont ouvertes (soit 44%), et 286 personnes qui ont pris le temps de discuter avec les ambassadeurs (soit 70%).



# 06 – Historique & Concertation



**2023**  
Réduction du projet  
de 6 à 4 éoliennes

**2020**

Concertation  
préalable

**2021**

Bilan de la  
concertation  
préalable

**2024**

Comité de  
projet

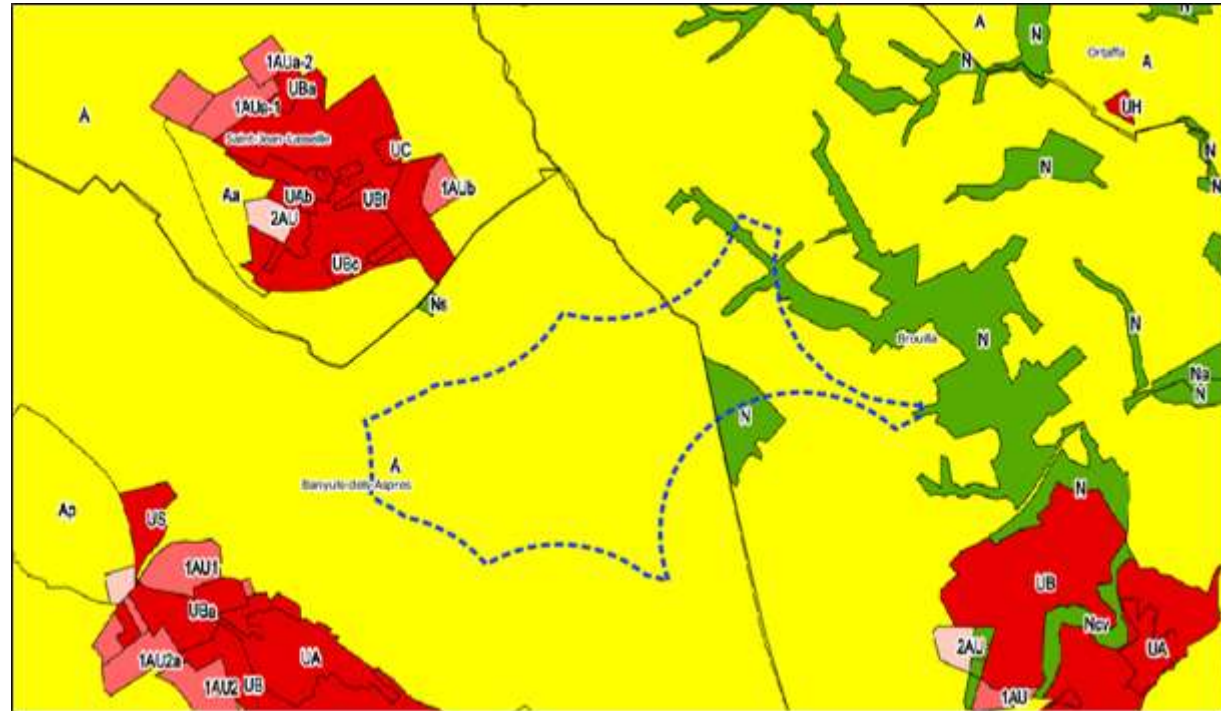
# Partie II

## Projet : impact et enjeux



# 07 – Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Le site d'étude se trouve en zone A du PLU de Banyuls-dels-Aspres et est compatible avec le règlement d'urbanisme de la commune.



# 08 – Variantes étudiées

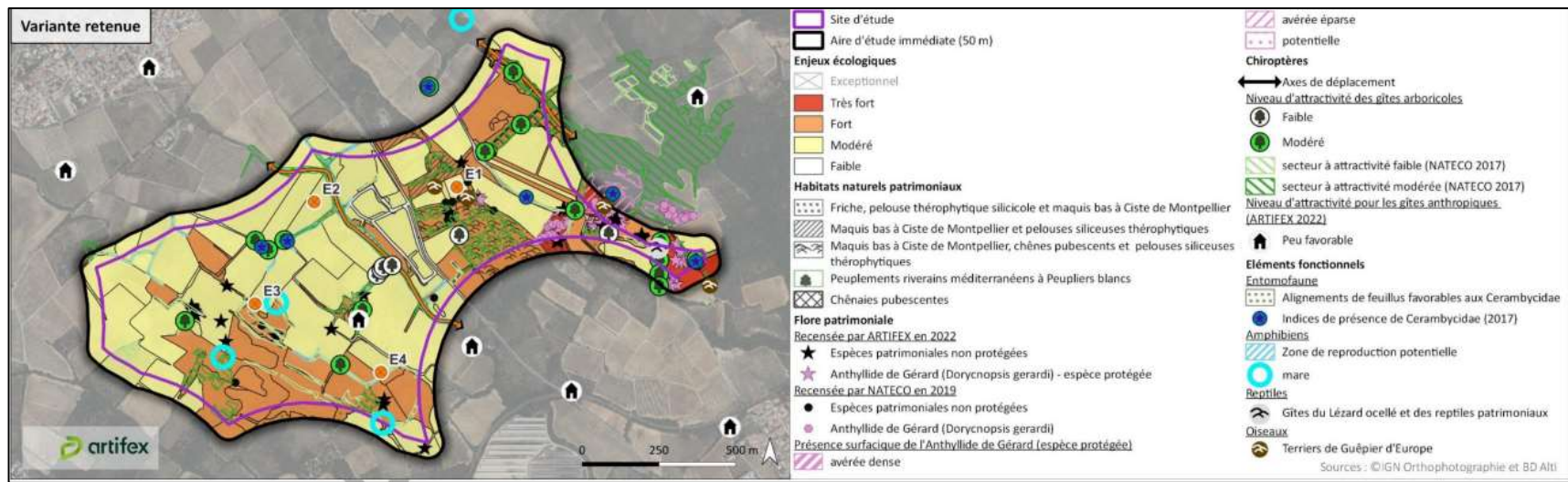
## Variante n°1

**Variante n°1**  
6 éoliennes alignées E1,E2,E3 sur la commune de Brouilla  
E4,E5,E6 sur la commune de Banyuls-dels-Aspres

**Variante n°2**  
Toujours avec 6 éoliennes réparties entre chaque commune et un positionnement revu, car E6 était trop prégnante depuis le village de Banyuls et E1 était située à moins de 500 mètres d'un habitat.

**Variante retenue**  
4 éoliennes repositionnées en évitant les enjeux forts sur Brouilla.

## Variante n°2



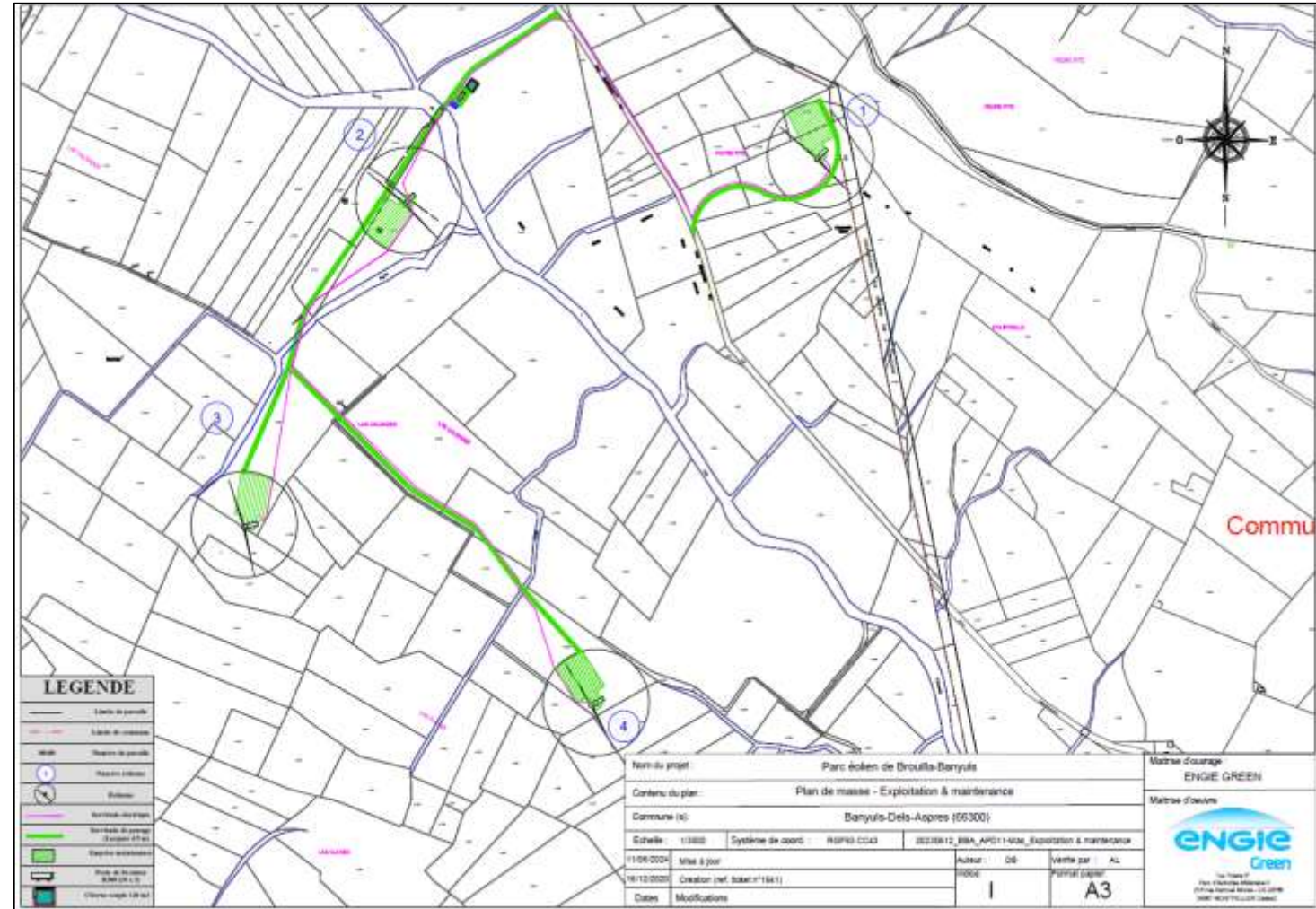


# 09 – Caractéristiques du projet et puissance projetée

- **Implantation retenue** : 4 éoliennes sur la commune de Banyuls-dels-Aspres
- **Gabarit envisagé** :
  - Une hauteur en bout de pale de 150m,
  - Une hauteur de nacelle de 91m,
  - Un rotor de 117m.
- **Puissance projetée** : Entre 3 et 4,2 MW unitaire

## Le projet dispose :

- D'un poste de livraison
- D'une citerne de 120m<sup>3</sup>
- D'environ 1400m de pistes
- Chaque éolienne dispose d'une plateforme d'exploitation d'une moyenne de 1840m<sup>2</sup>

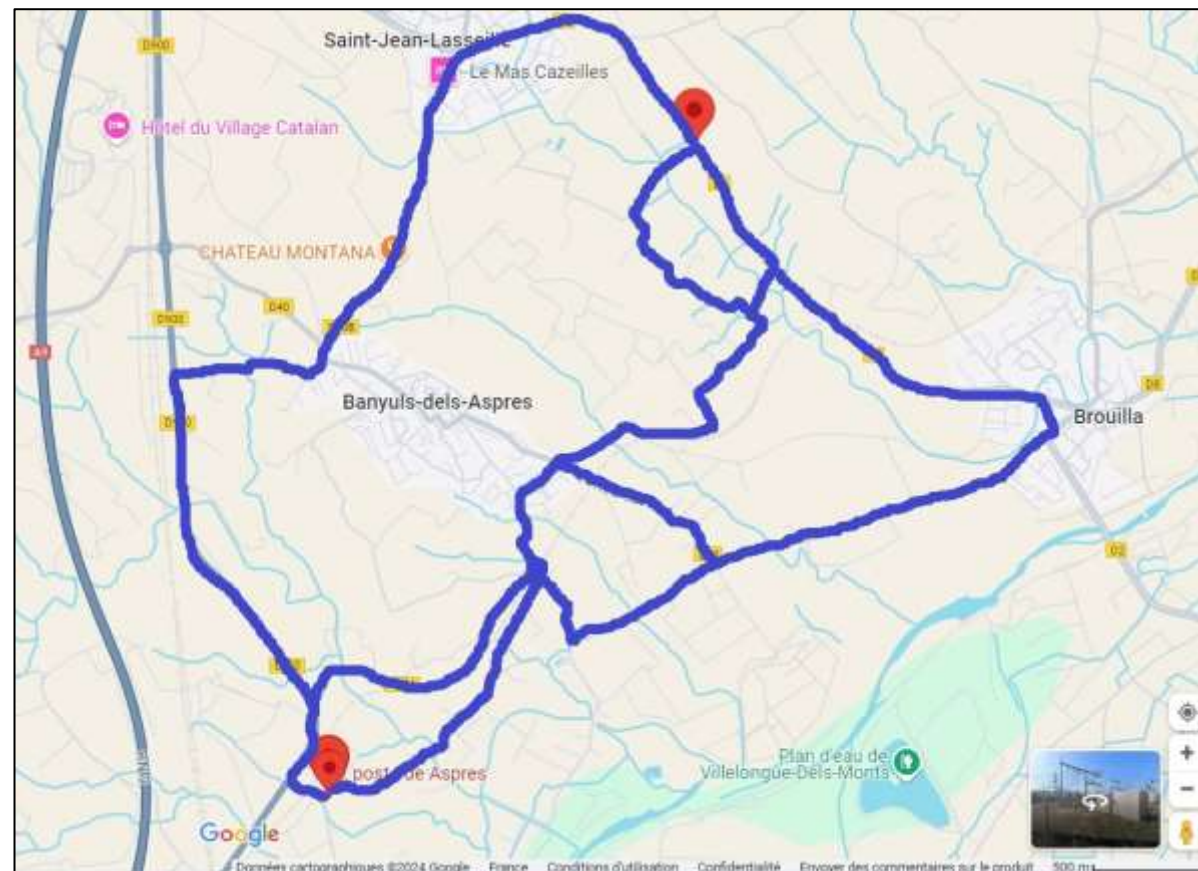


# 10 – Options de raccordement

**Le poste source des Aspres** est proche du projet et dispose d'une capacité de raccordement suffisante.

Plusieurs tracés de raccordement souterrains sont envisageables et sont sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis qui l'établira après l'obtention des autorisations.

Nom du poste	Aspres
Tension (kV)	20kV
Distance par la route (km)	4 à 7 km
Capacité d'accueil du réseau de transport au titre du S3REN	66 MW
Volume des projets en file d'attente (MW)	19,5 MW
Capacité théorique d'accueil restante disponible de la transformation HTB/HTA (MW)	62 MW



## Tracés hypothétiques de raccordement

Raccordement souterrain le long des voies existantes



# 11 – Caractéristiques des équipements en vue de la desserte

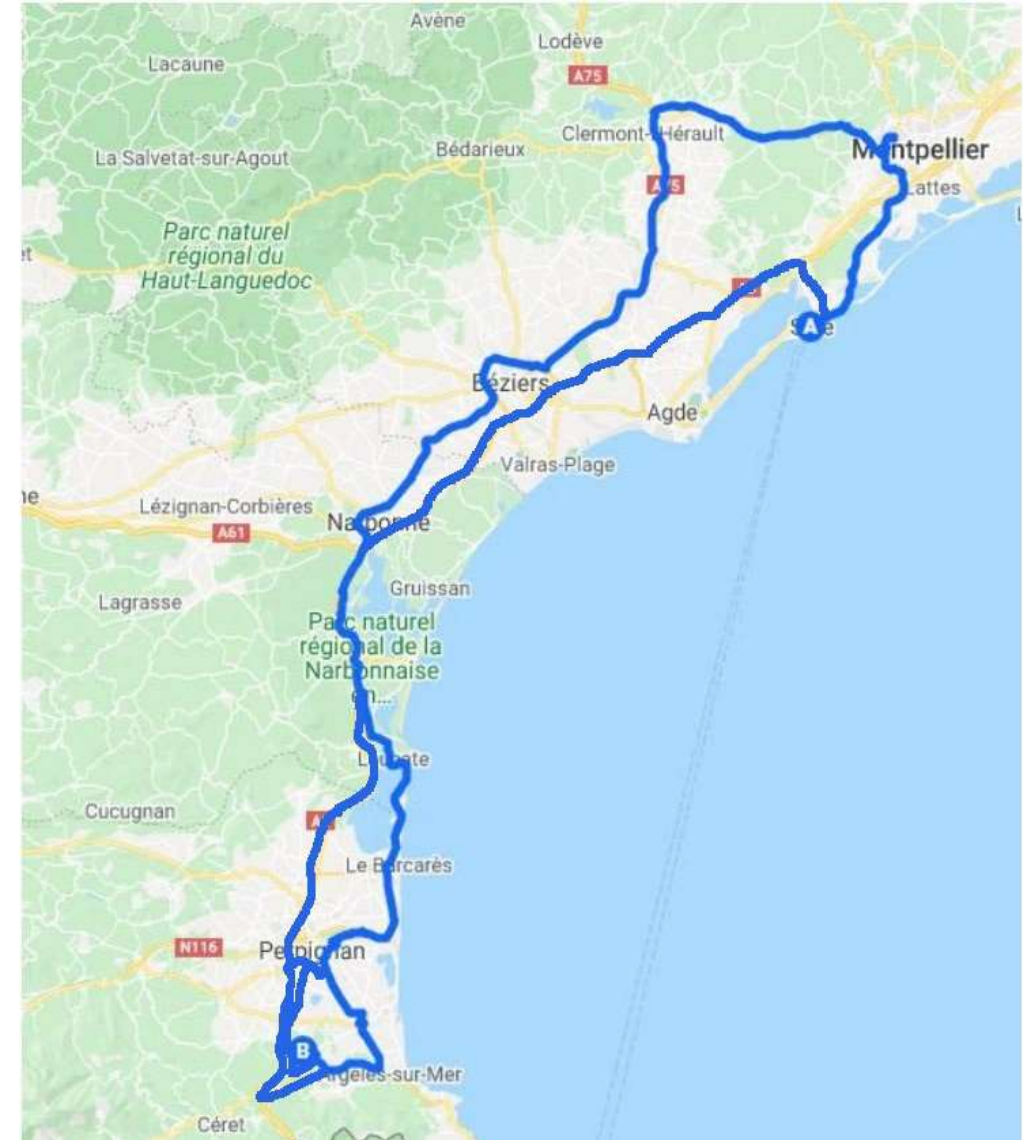
Les éléments d'une éolienne nécessitent d'être transportés par convois exceptionnels.

La plupart de ces éléments arrive par bateau et pourrait être débarqué au port de Sète. Depuis Sète, plusieurs itinéraires sont envisageables, selon les tailles et caractéristiques des différents convois.

Des chemins d'accès sur site seront réalisés.

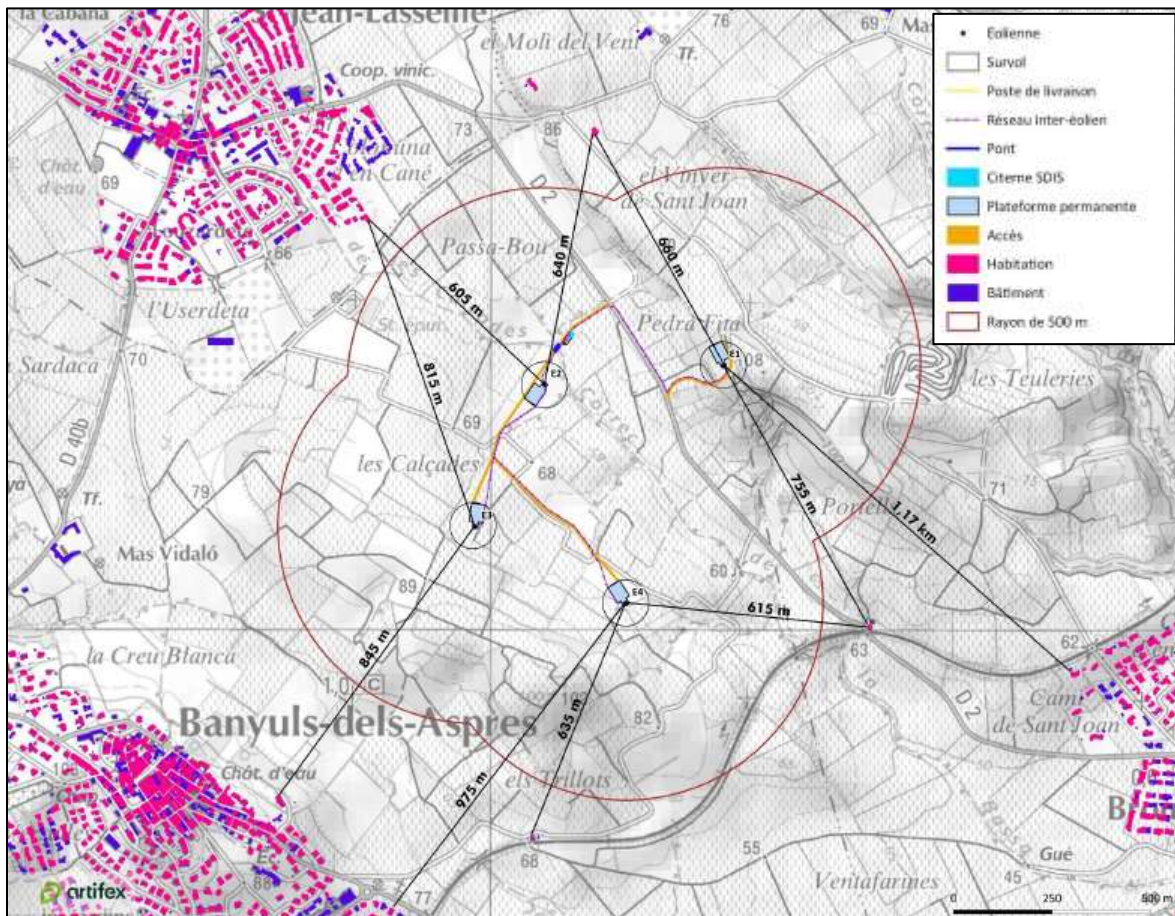


Exemple de convoi exceptionnel – Photo Michèle Delpy

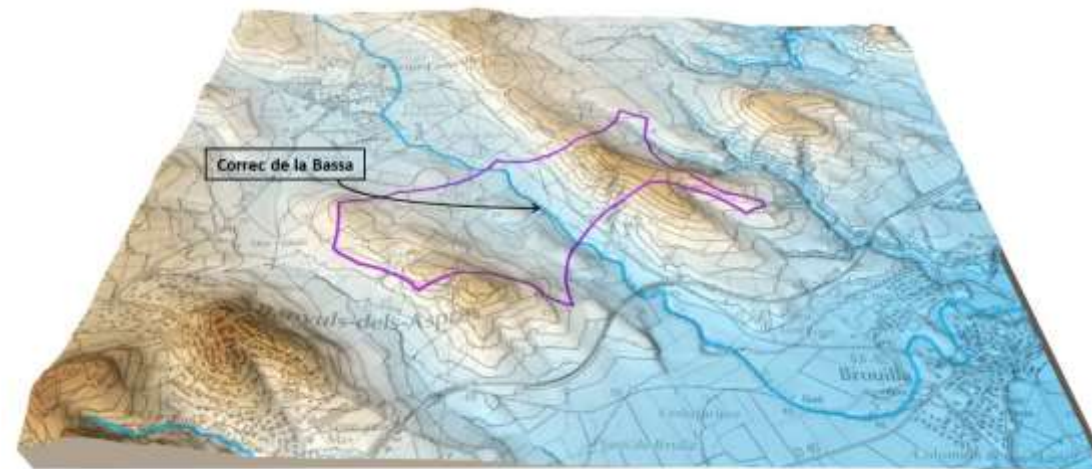




# 12 – Impacts sur l'environnement, l'aménagement du territoire

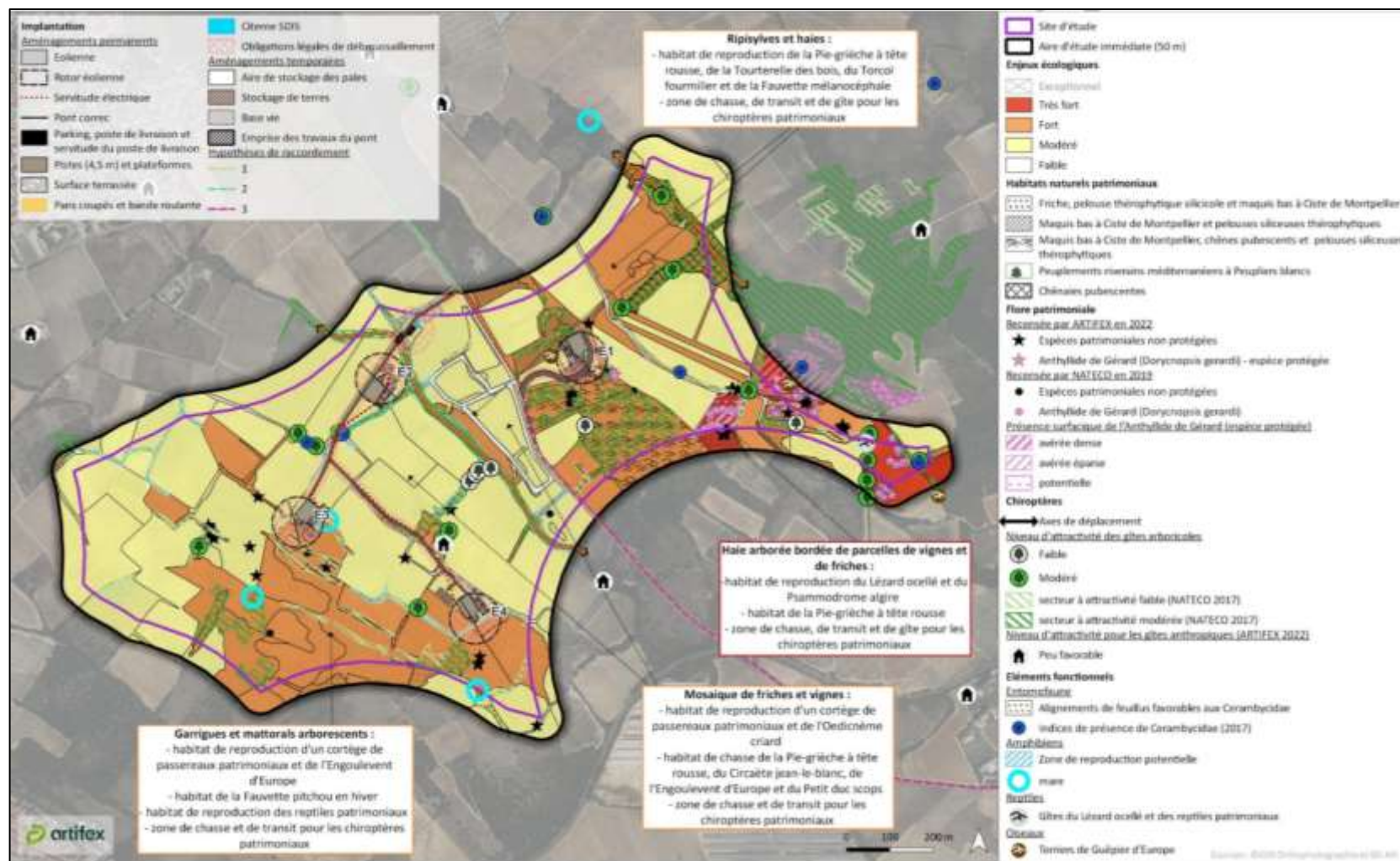


Carte des habitations et bâtiments aux abords du projet



La zone d'implantation est traversée par le Correc de la Bassa. Un pont sera construit et des pistes permettront la circulation entre les éoliennes.

# 12 – Impacts sur l'environnement, l'aménagement du territoire



## Synthèse des enjeux environnementaux



# 12 – Impacts sur l’environnement, l’aménagement du territoire : Mesures d’Evitement (ME)

---

- Implantation en dehors des périmètres et enjeux suivants :
  - ZNIEFF de type I – Vallée du Tech à 1,5 km
  - ZNIEFF de type II – Le Tech à 1,5 km
  - Site Natura 2000 – Le Tech à 1,5 km
  - Réserve Naturelle Nationale – Mas Larrieu à 11 km
  - PNR - Corbières-Fenouillèdes à 21 km
  - Arrêtés Protection Biotope – Grau des Basses à 14 km
  
- Evitement des milieux naturels à enjeux forts et très forts ;
- Limitation du projet de 6 à 4 éoliennes ;
- Limitation des emprises du projet au strict minimum ;
- Mise en défens des éléments sensibles proches de la zone de travaux.

# 12 – Impacts sur l’environnement, l’aménagement du territoire : Mesures de Réduction (MR)

---

MR1 : Respect du calendrier écologique ;

MR2 : Gestion écologique des OLD\* ;

MR3 : Campagne de sauvegarde du Lupin à feuilles étroites ;

MR4 : Restauration de pelouses siliceuses au sein des emprises chantier à l’Est de la ZIP ;

MR5 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;

MR6 : Installation d’un système automatique de détection des oiseaux en vol ;

MR7 : Limitation de l’attractivité du parc éolien pour la faune volante ;

MR8 : Régulation globale de l’activité des éoliennes (bridage) pour les chiroptères ;

MR9 : Abattage de moindre impact d’arbres gîtes potentiels ;

MR10 : Gestion du ruissellement des eaux pluviales ;

MR11 : Neutralisation immédiate de toute ornière en formation dans l’emprise du chantier.

*\*Obligations Légales de Débroussaillage*

# **12 – Impacts sur l’environnement, l’aménagement du territoire : Mesures de Compensation (MC) et Mesures de Suivi (MS)**

---

MC 1 : Création et maintien de milieux favorables à la chasse et au gîte des chiroptères ;

MC 2 : Gestion des milieux agricoles en faveur de la biodiversité ;

MC 3 : Restauration d’habitats naturels en faveur de la biodiversité ;

MC 4 : Création d’une zone de quiétude pour la biodiversité.

---

MS 1 : Accompagnement et suivi écologique en phase chantier ;

MS 2 : Suivi de la mortalité en phase d’exploitation ;

MS 3 : Suivi de l’activité chiroptérologique en nacelle ;

MS 4 : Suivis de la gestion écologique des milieux en phase exploitation ;

MS 5 : Suivi des mesures compensatoires.



# Partie III

## Retombées du projet

# 13 – Coût prévisionnel du projet



Coût du raccordement : 1,9 M€



Coût des machines : 13 M€



Montant brut de l'investissement : 19 M€

# 14 – Enjeux socio-économiques

---

**Durée des travaux entre 8 et 12 mois :**

- **Bureaux d'études spécialisés** : Géologique, avifaune, chiroptères, impact hydrologique, géomètre, architecte, notaire, huissier, ...
- **Voirie** : Création ou adaptation des pistes au gabarit éolien
- **Electricité** : Création de postes de livraison et pose de plusieurs kilomètres de câblage
- **Fondations** : Coulage de plus de 400m<sup>3</sup> de béton ferrailé par éolienne
- **Transport** : Acheminement des composants et des équipements du parc
- **Mais aussi** : Hôtellerie, restauration, logistique, ...

**Environ 20% de l'investissement du projet est dédié aux commandes auprès d'entreprises locales**

**Soit environ 3,8 M€ pour un projet de 4 éoliennes de 3 MW**

# 15 – Retombées économiques pour les collectivités territoriales

COLLECTIVITÉS D'IMPLANTATION DE LA CENTRALE	TOTAL (€/an)	TFPB	CFE	CVAE	IFER
Montant revenant à la commune	28 700 €	7 100 €	- €	- €	21 600 €
Montant revenant à la Communauté de Communes	65 200 €	800 €	10 400 €	- €	54 000 €
Montant revenant au Département	32 400 €	- €	- €	- €	32 400 €
Montant revenant à la Région	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>126 300 €</b>	<b>7 900 €</b>	<b>10 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>108 000 €</b>

**TAXE D'AMÉNAGEMENT : Versement unique la 1<sup>ère</sup> année**

**3 300 € (dont 2 200€ pour la commune)**

NB : Les calculs des retombées fiscales donnent, à titre indicatif, un ordre de grandeur des montants en jeu, mais ne sauraient constituer un engagement d'ENGIE Green, étant donnée la complexité du calcul réel qui sera effectué par l'administration fiscale. Ils résultent également, à ce stade préliminaire du projet, d'estimations et d'hypothèses établies au regard de l'expérience d'ENGIE Green et de données faisant l'objet d'un consensus au sein de la profession.

**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises

**CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

**IFER** : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

**126 300€ par an pour les collectivités territoriales**

+

**182 200 € forfaitaire et 18 000€ par an pour la commune de Banyuls-dels-Aspres**

=

Un total des retombées économiques du projet de :

**144 300 € par an et 182 200 € forfaitaire**

# 16 – Projet citoyen

## Société de projet : EG BANYULS

Partenariat entre Engie Green & CatEnR

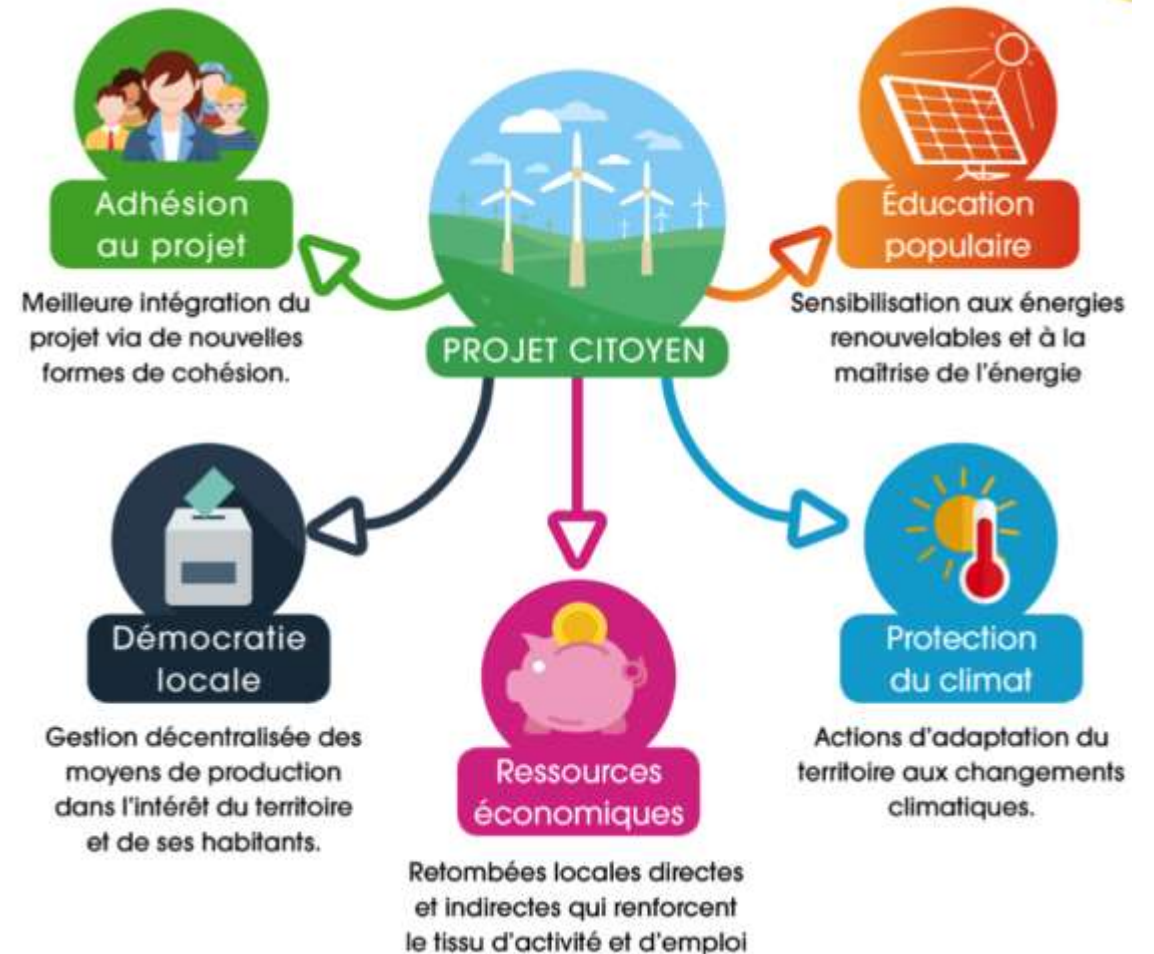
## Répartition du capital à terme :

40% CatEnR et 60% : Engie Green

CatEnR conduira l'investissement participatif qui permettra à tous d'être acteur et actionnaire du projet.

Un investissement ouvert d'abord au périmètre de la communauté de communes des Aspres qui pourra ensuite s'ouvrir à l'échelle du département, de la région et au national.

**L'objectif est d'ouvrir et d'atteindre 3 M € dans CatEnR en parts sociales et en comptes courants d'associés apportés par 1 000 personnes**





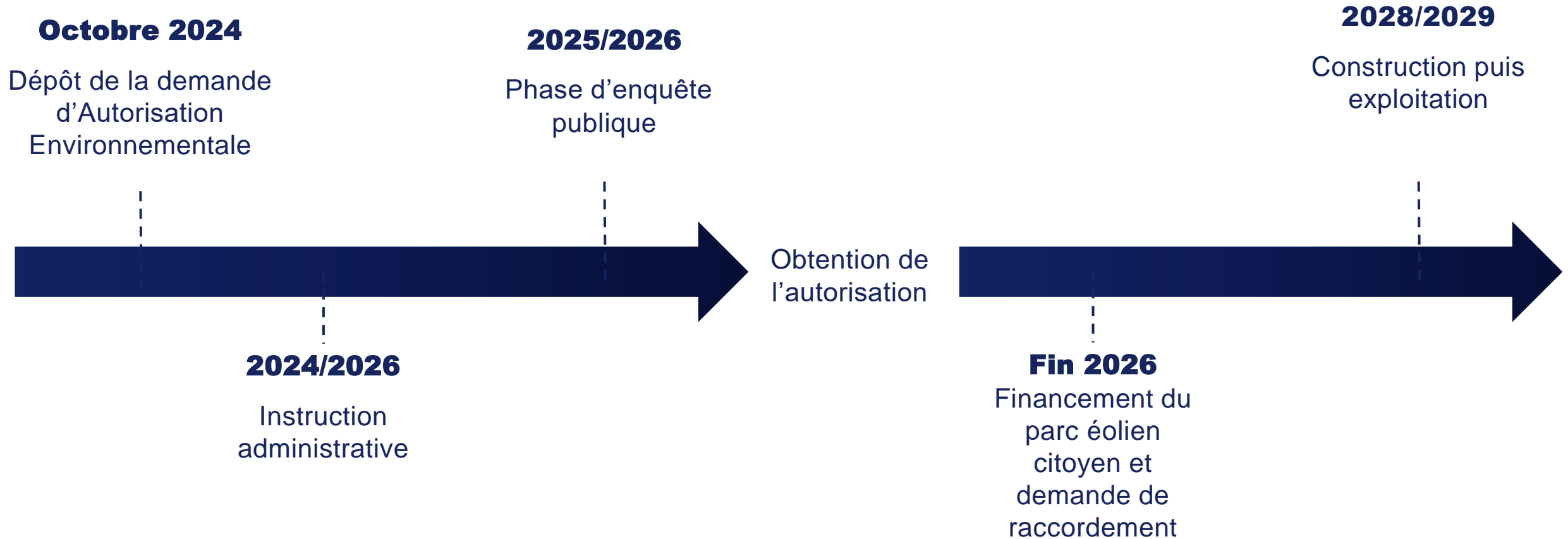
# 17 – Objectifs à atteindre

Avec une production annuelle estimée à **26,5 GWh**, l'implantation des 4 éoliennes de Banyuls permet :



Sur les premières années après la mise en service du parc, il sera proposé aux riverains de profiter d'une remise sur leur facture d'électricité, **offre ENGIE Green « Bonus Watt »**.

# 18 – Perspectives et prochaines étapes



**Nous vous  
remercions de  
votre attention**

**Pour aller plus loin :**  
Projet Éolien Citoyen de Banyuls-dels-Aspres  
([projet-eolien-citoyen-de-banyuls-dels-aspres.fr](http://projet-eolien-citoyen-de-banyuls-dels-aspres.fr))

**Le mot de la fin pour M. Bernardy  
Maire de Banyuls-dels-Aspres**